Devoir surveillé – l'Empire romain, la Gaule romaine, les chrétiens et la Chine des Han — niveau ★★

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 6e

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Se repérer sur une frise *(4 pts)*

Réponds en t'appuyant sur les dates du cours. Montre tes calculs.

a) Range ces quatre événements du plus ancien au plus récent, en écrivant leur date : la fondation de Lugdunum ; la destruction de Carthage ; le début de la dynastie des Han ; la Narbonnaise devient romaine.

b) Combien d'années séparent la reddition de Vercingétorix à Alésia et l'édit de Caracalla ?

c) Donne le siècle de chacun de ces événements : la crucifixion de Jésus ; le papier perfectionné par Cai Lun ; le début de la « grande persécution » de Dioclétien.

Exercice 2 – Étude de document — Un marchand sur les routes *(5 pts)*

Document (lettre imaginée pour ce devoir, à partir du cours) — Un marchand de Palmyre écrit à son frère, vers 130 apr. J.-C.

« Je reviens de l'Euphrate, où j'ai acheté aux marchands parthes des rouleaux de soie venus du pays des Sères. Sur la route d'Antioche, des forts et des soldats romains surveillent la frontière ; ensuite, les voies pavées et les navires me mèneront jusqu'à Rome sans danger. À Antioche, j'ai rencontré des gens qu'on appelle « chrétiens » : ils refusent d'offrir de l'encens devant la statue de l'empereur, et le gouverneur les surveille. À Rome, je vendrai ma soie très cher, contre de l'or. Ainsi, l'or de Rome finit tout entier chez les Sères. »

a) Présente le document : sa nature, son auteur, sa date (avec le siècle) et les lieux évoqués.

b) Quel rôle joue ce marchand dans le commerce de la soie ? Utilise le mot du cours qui le désigne.

c) Explique pourquoi le marchand peut se rendre de Syrie à Rome « sans danger ».

d) Pourquoi les chrétiens d'Antioche sont-ils surveillés par le gouverneur ?

e) La dernière phrase de la lettre contient une erreur. Corrige-la avec le cours.

Exercice 3 – Qui suis-je ? *(5 pts)*

Trouve le personnage, puis donne une date du cours qui le concerne.

a) Petit-neveu et fils adoptif d'un célèbre général, j'ai battu sur mer Marc Antoine et Cléopâtre, puis le Sénat m'a donné un nouveau nom.

b) Juif né à Tarse et citoyen romain, j'ai d'abord persécuté les disciples de Jésus, puis j'ai fondé des communautés en Asie Mineure et en Grèce.

c) Empereur né à Lugdunum, j'ai convaincu le Sénat d'accueillir des notables de la Gaule chevelue ; mon discours est gravé sur une plaque de bronze retrouvée à Lyon.

d) Officier envoyé vers l'ouest par l'empereur Wudi pour chercher des alliés, j'ai été retenu une dizaine d'années par les nomades Xiongnu.

e) Choisi par le peuple de Milan alors que je n'étais pas encore baptisé, j'ai obtenu qu'un empereur demande pardon publiquement.

Exercice 4 – Risque-t-il d'être puni ? *(3 pts)*

Pour chaque situation, dis si la personne risque d'être punie par les autorités romaines, puis justifie avec une loi, un empereur ou une date du cours.

a) En 320, Lucius, habitant de Rome, offre un sacrifice à Jupiter dans un temple.

b) En 305, Marcus, chrétien de Nicomédie, refuse d'offrir de l'encens devant la statue de l'empereur.

c) En 394, Julia cache chez elle une statuette de ses lares et lui offre de l'encens chaque matin.

Exercice 5 – Développement construit — Des Gaulois aux Gallo-Romains *(3 pts)*

Rédige un paragraphe de 8 à 10 lignes pour répondre à la question : **comment les Gaulois deviennent-ils des Gallo-Romains, de la conquête à 212 ?** Suis les trois étapes ci-dessous.

a) Situe la conquête : qui, quand, et quelle bataille décisive ? Comment la Gaule est-elle ensuite organisée ?

b) Donne deux preuves de la romanisation, prises dans une ville comme Lugdunum ou Nemausus (Nîmes).

c) Montre ce qui reste gaulois, puis termine avec la citoyenneté romaine et l'année 212.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).